

Consciente de l'intérêt d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique, la CAP s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). En signant un Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) avec l'ADEME et la Région, en juin 2007, elle affiche sa volonté de :

■ **Participer au respect des objectifs du protocole de Kyoto** (stabilisation des émissions de gaz à effet de serre en 2010) dans la perspective d'une division par 4 à l'horizon 2050. L'objectif dans le cadre du CLIC est d'éviter 52 000 tonnes équivalent CO₂ en 2010 sur le territoire de l'agglomération.

■ **Fédérer les acteurs du territoire** (communes, administrations, entreprises, Conseil de Développement Durable, citoyens...) vers la mise en œuvre d'une véritable stratégie de lutte contre le changement climatique.

CALENDRIER

■ **Juin 2007**

Signature du CLIC pour une durée de 3 ans

■ **Décembre 2007**

Rencontres Climat et proposition de constitution du Club des acteurs engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre

■ **Juillet 2008**

Signature de la Charte d'engagements réciproques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

■ **Janvier 2009**

Bilan intermédiaire des premières actions engagées

■ **Juin 2009**

Présentation des premiers plans d'actions

■ **Juin 2010**

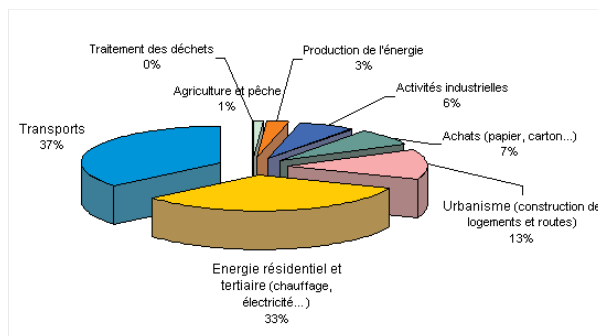
Bilan des actions engagées et fin du CLIC

LES SOURCES D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE DE LA CAP

Sur la base des résultats de son Bilan CarboneTM réalisé en 2005, la CAP a défini les modalités de son engagement dans la lutte contre le changement climatique et s'est fixé deux objectifs principaux :

- accompagner une politique d'aménagement et d'habitat durable
- développer une mobilité durable et novatrice.

Les origines des émissions de CO₂ sur la CAP



L'estimation des émissions de gaz à effet de serre atteint 900 000 tonnes équivalent CO₂ sur la CAP, soit 7 tonnes équivalent CO₂ par habitant et par an (valeur équivalente à la moyenne française).

37% des émissions de GES proviennent des transports.

33% des émissions de GES proviennent de la consommation d'énergie dans l'habitat et les bâtiments tertiaires.

Le Bilan Carbone est un outil de comptabilisation des émissions de GES

Contact :

Aurore Leroux

Communauté d'Agglomération de Poitiers

Tél.: 05 49 41 91 55

Mél : aurore.leroux@agglo-poitiers.fr

Avec le soutien de



Réalisation : service Communication - CAP / Crédits photos : Daniel Proux / Imprimé sur papier recyclé en juin 2008

Présentation de la Charte d'engagements réciproques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre



Rencontres Climat : les acteurs de la CAP s'engagent



La constitution du

« Club des acteurs engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre »

L'engagement des acteurs du territoire (entreprises, acteurs du bâtiment, des transports, de la formation, administrations, consommateurs, associations...) est indispensable pour tendre vers une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, afin de valoriser les actions de chacun, de susciter l'intérêt du plus grand nombre et d'inciter chacun à se joindre à l'effort collectif que constitue la lutte contre le changement climatique, la CAP a proposé la constitution d'un **Club des acteurs engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Ce club a vocation à être un lieu de partage des connaissances, de diagnostic et d'échanges d'expériences entre les acteurs du territoire, au sein de groupes de travail. Ces groupes de travail se réuniront notamment en session plénière une à deux fois par an, lors des Rencontres Climat.

L'adhésion des membres du club est matérialisée par la signature d'une **Charte d'engagements réciproques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre**, qui définit les engagements de la CAP et ceux des signataires de la charte.

PRESENTATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les engagements de la CAP

Signataire d'un Contrat Local Initiatives Climat, la CAP s'est engagée à participer au respect des objectifs du protocole de Kyoto, en intervenant au travers de trois axes :

- **être exemplaire**, notamment en accompagnant une politique d'aménagement et d'habitat durable et en développant une mobilité durable et novatrice sur son territoire ;
- **accompagner les communes** dans la mise en œuvre d'actions pour lutter contre le changement climatique ;
- **mobiliser les acteurs du territoire** en les fédérant autour d'une même dynamique, la participation de tous les acteurs étant indispensable pour relever le défi du changement climatique.

En tant qu'animateur du Club des acteurs engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la CAP s'engage à :

- **accompagner les acteurs** dans l'élaboration de leur plan d'action en favorisant l'échange, la mutualisation et en organisant les rencontres d'acteurs des réseaux non constitués ;
- **suivre, aider à l'évaluation** de l'impact des actions entreprises et centraliser les résultats en terme d'émissions de gaz à effet de serre évités ;
- **informer** le Club des actualités sur la lutte contre le changement climatique (événements, actions innovantes, retours d'expériences, nouveaux signataires...).

Les engagements des acteurs du territoire

Reconnaissant les enjeux globaux et locaux du changement climatique et la nécessité d'agir, en tant que signataire de la charte - *qui matérialise leur appartenance au Club des acteurs engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre* - les acteurs s'engagent à contribuer à l'atteinte de l'objectif territorial fixé par la CAP (éviter 52 000 tonnes équivalent CO₂ en 2010) et, pour ce faire, à :

- **identifier** leurs principales sources d'émissions de gaz à effet de serre ;
- **élaborer** un plan d'action de façon collective (avec le groupe d'acteurs auquel ils appartiennent) et/ou individuelle et en lançant, dans la mesure du possible, des actions faciles à mettre en œuvre dès à présent ;
- **évaluer l'impact** des actions mises en place en terme d'émissions de gaz à effet de serre évités ;
- **mutualiser et échanger** sur leurs expériences au sein de leur réseau et participer aux échanges du Club des acteurs engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **promouvoir** leur engagement en sensibilisant plus largement leurs partenaires, clients et usagers... ;
- **repérer** et faire connaître les acteurs volontaires et, le cas échéant, animer leur réseau sur le thème de la lutte contre le changement climatique.



LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

ACEVE
ADEME
Banque de France
CAPEB
Cesame LNE Qualité
Chambre des métiers
CNFPT
Collectif Poitevin pour le Logement
Commune de Béruges
Commune de Biard
Commune de Buxerolles
Commune de Chasseneuil-du-Poitou
Commune de Croutelle
Commune de Fontaine-le-Comte
Commune de Mignaloux-Beauvoir
Commune de Migné-Auxances
Commune de Montamisé
Commune de Poitiers
Commune de Saint-Benoit
Commune de Vouneuil-sous-Biard
Conseil Général de la Vienne
Direction Régionale de l'Équipement
DIREN
DRAF/DDAF
EDF

ELEVE
ESCEM
ESIP
GDF
GRAINE
La Poste
Les Petits Débrouillards
Logiparc
Lycée Auguste Perret
Maison de la Formation
Novamex
Pôle des éco-industries
Préfecture
Rectorat
Région Poitou-Charentes
SAFT
SETRAD
SIPEA
SITA
S'TILE
Veille Environnement Entreprises
Vélocité 86
Vienne Agrobio
Vive La République